

ACTION URGENTE

LE GOUVERNEUR DE L'OHIO SURSEOIT À UNE EXÉCUTION

Le gouverneur de l'Ohio a accordé un sursis de deux semaines à un ressortissant libanais, atteint d'une pathologie mentale, qui devait être exécuté le 6 juin. Ce temps supplémentaire doit permettre à un tribunal de déterminer si ce détenu est « apte » à être exécuté.

Abdul Hamin Awkal devait être exécuté dans l'Ohio le 6 juin au matin pour le meurtre de sa femme, Latife Awkal, et du frère de celle-ci, Mahmoud Abdul-Aziz. Les faits remontent à 1992. Abdul Awkal souffre d'une pathologie mentale. Pendant sa détention provisoire, on lui a prescrit des antipsychotiques et des antidépresseurs. Le juge de première instance a estimé que la gravité de sa dépression le rendait inapte à être jugé. Abdul Awkal a été placé dans une structure psychiatrique où son traitement antipsychotique a été renforcé. Il a ensuite été déclaré capable.

Le 10 mai 2012, lors d'une séance du Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Ohio, les avocats d'Abdul Awkal ont évoqué ses antécédents de dépression profonde et de troubles délirants. Le psychiatre Phillip Resnick a indiqué qu'en 2005, 2007 et 2012 il avait diagnostiqué chez Abdul Awkal des troubles proches de la schizophrénie, grave pathologie mentale combinant une psychose et des troubles de l'humeur, et décrit dans le détail ses « délires de grandeur et de persécution ». Dans une lettre adressée au gouverneur John Kasich, l'un des avocats de la défense a écrit : « Abdul Awkal vit dans un monde de délire », il pense avoir « dirigé les guerres d'Irak et d'Afghanistan », « conseillé par courriel de hauts représentants du gouvernement » et reçu des réponses sous la forme de messages codés, et il est convaincu que « la CIA veut sa mort » parce qu'il « ne l'aide plus ».

Le Comité a reconnu que cet homme « souffre de troubles proches de la schizophrénie, de type dépressif » mais s'est prononcé contre la grâce, à huit voix contre une. Bien que cette décision ne soit pas contraignante, le gouverneur Kasich a rejeté la demande de grâce le 30 mai 2012.

Le 4 juin 2012, un juge d'instance a estimé que des éléments prouvaient l'inaptitude d'Abdul Awkal à l'exécution aux termes du droit américain. Ce concept recouvre l'absence de compréhension rationnelle des raisons et de la réalité du châtement. Cependant, le 5 juin, la Cour suprême de l'Ohio a refusé de surseoir à l'exécution, ce qui aurait pourtant permis au juge de consacrer une audience à ce sujet. Deux des magistrats étaient toutefois en désaccord car ils pensaient qu'un sursis était justifié et que le docteur Resnick devait réévaluer l'aptitude d'Abdul Awkal à l'exécution. Plus tard dans la journée, le gouverneur Kasich a finalement accordé un sursis de deux semaines afin que le juge d'instance puisse examiner la question de la capacité d'Abdul Awkal.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes pour l'heure. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 151/12. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/039/2012/fr>.

Informations complémentaires sur l'AU 151/12, AMR 51/043/2012, 7 juin 2012

